

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
28 Mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

2025D050

OBJET :

**16. PROPRIÉTÉ
COMMUNALE. PROJET
DE CESSION D'UN
TERRAIN RUE DES
VIOLETTES. ADOPTION
DE PRINCIPE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil-vingt-cinq, le trois Avril à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration** à Mme MARMINION-OBERT Nadine
Mme PETITPRET Sabine, **procuration** à M. VERMEESCH Olivier
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à LORPHELIN Martine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. TREDEZ Alain, **procuration** à FLAMENT Laetitia

ABSENTE : Mme CAPPELLE Christiane

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue des Violettes d'une superficie de 50m² environ, situé dans le domaine public.

La propriétaire de la maison voisine sis 2 rue des Violettes souhaite en faire l'acquisition d'une partie.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la cession de ce bien car aucun projet sur celui-ci n'y est affecté.

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une Commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles »,

Le Conseil Municipal doit délibérer à deux reprises : la première pour décider de consulter le service des Domaines et adopter le principe de cession.

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 059 243904004-20250403 20250050-DE



.../...

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 059-215904004-20250403-2025-0000-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025
OBJET : 16. PROPRIÉTÉ COMMUNALE. PROJET DE CESSION D'UN TERRAIN SITUÉ RUE DES VIOLETTES. ADOPTION DE PRINCIPE.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le principe de cession d'un terrain situé rue des Violettes d'une superficie de 50m²,
- D'autoriser la consultation des services fiscaux de l'Etat pour la réalisation de l'évaluation domaniale,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.